

*Initiatives ministérielles*

nouvelles mesures qui feront en sorte que les renvois seront encore plus rapides et efficaces.

[Français]

Monsieur le Président, je suis certain que vous êtes conscient, comme les autres membres de la Chambre, des efforts consentis par le ministère que je représente en vue d'améliorer le service que nous offrons au public dans nos bureaux, tant au Canada qu'à l'étranger.

Nous poursuivrons dans le même sens. Les centres de documentation centralisés offriront au public un accès plus rapide aux renseignements sur l'état des demandes. Le ministère étendra l'utilisation des services d'envoi postal et de dépôt direct et offrira de nouveaux formulaires de demande et d'information plus faciles à utiliser.

Nous avons également proposé un certain nombre de modifications visant à assouplir le traitement des documents offerts aux visiteurs, aux étudiants et aux résidents permanents de retour.

Monsieur le Président, le Canada reçoit plus d'immigrants et accepte davantage de réfugiés, par habitant, que tout autre pays au monde. La Loi sur l'immigration actuellement en vigueur a été adoptée en 1976. Elle n'a pas été conçue pour traiter le volume actuel de gens qui veulent entrer au Canada. Le système a déjà été mis à rude épreuve. Il nous faut agir maintenant pour l'adapter aux réalités des années 1990.

Si nous n'agissons pas tout de suite, nous aurons à en subir des conséquences fâcheuses dans les années à venir. L'accumulation des demandes d'immigration entraînera de longs délais de traitement et une hausse continue des coûts. L'immigration illégale continuera d'augmenter et nous serons de moins en moins aptes à en contrôler l'incidence sur nos programmes. Cette situation est injuste pour l'immigrant éventuel, le réfugié et le contribuable canadien.

[Traduction]

Qui plus est, monsieur le Président, si nous n'agissons pas maintenant, il nous sera plus difficile de répondre aux besoins des Canadiens. Sans un contrôle efficace du nombre et des catégories d'immigrants qui viennent au Canada, nous ne pourrions garantir que l'immigration continuera à bien servir les intérêts des Canadiens.

Établissons très clairement, dès le début de ce débat, les clientèles visées par ces modifications. Celles-ci ne visent pas à contenter ceux qui n'ont pas de place, dans leur univers étroit, pour la contribution d'«encore une autre génération d'immigrants». Elles ne s'adressent pas non plus à ceux qui renient leurs propres racines d'immigrants; ni à ceux qui sont incapables de saisir la réalité d'une collectivité globale qui évolue sans cesse vers l'ho-

mogénéité. Ces modifications ne sont pas non plus apportées pour plaire à ceux qui estiment que les ressources du Canada sont illimitées, que les règlements sont inutiles et que les frontières nationales n'ont aucune signification pratique.

Ces modifications à notre Loi sur l'immigration ne plairont ni à ceux qui veulent que nous fermions nos frontières, ni à ceux qui souhaitent que nous cédions la place.

Je suis d'ailleurs convaincu que la grande majorité des Canadiens comprendront le bien-fondé de ces modifications, d'ordre pragmatique et tout à fait logiques. Les changements permettront de préserver l'intégrité d'un programme d'immigration qui a contribué à nous donner le sens de l'identité et qui a constitué une source de prospérité durant plus de 125 ans.

Et voilà la raison de ces changements.

En terminant, j'aimerais citer une dernière fois l'auteur canadien Neil Bissoondath. Il a dit:

En somme, je me sens chez moi aussi bien à Montréal qu'à Vancouver, aussi bien à Toronto qu'à Québec, et aussi à l'aise en français qu'en anglais. Nulle part je n'ai eu l'impression d'être un étranger. L'immigrant qui, il y a 19 ans, était reconnaissant de pouvoir s'installer à Toronto est devenu le citoyen qui a adopté avec gratitude l'ensemble du Canada. Lorsque je suis à l'étranger et que j'ai le mal du pays, c'est à ce pays que je pense, à son air, à ses bruits et à ses odeurs. C'est ici, et partout, que je me sens chez moi.

C'est parce qu'elles sont vraies que nous pouvons tous appuyer de telles paroles, quel que soit notre lieu de naissance ou le pays d'origine de nos parents. Le Canada est un grand et merveilleux pays qui suscite l'envie du monde entier. Regardons vers l'avenir et faisons du Canada un pays unifié, prospère et généreux.

Il n'a pas été possible d'en arriver à un accord en vertu des dispositions des paragraphes (1) et (2) de l'article 78 du Règlement relativement aux délibérations à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et d'autres lois en conséquence. Conformément aux dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne donc avis de mon intention de proposer une motion d'attribution de temps à la prochaine séance de la Chambre aux fins d'attribuer un nombre spécifié de jours ou d'heures aux délibérations à cette étape et aux décisions requises pour disposer de cette étape.

**M. Mills:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Puisqu'un seul député prendra la parole pour chaque parti, je me demande si je pourrais avoir le consentement de la Chambre afin de poser quelques brèves questions au ministre, puisqu'il se trouve à la Chambre aujourd'hui et qu'il n'y sera peut-être pas durant le débat lundi.